



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2022_029

Objet : Motions des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux d'Occitanie concernant

Séance du mardi 11 octobre 2022

Date de la convocation: 03/10/2022

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Lionel BOUNIOL, Gilbert GIRMA, Alain GUENNOU, Ludovic JAFFUEL, Noël LAFOURCADE, Jérémie PIC, Jean-Paul POURQUIER, Pierre REY, Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Excusés : Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Agnès BOUARD, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Emmanuel CASTAN, Michèle CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Séverine CORNUT, Christine HUGON, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Martial MALIGES, Thomas PIGNIDE, Maggy REMIZE, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Francis SARTRE, Michel THEROND, Christine VALENTIN

Absents : Denis GRAS, Joël ROUQUET, Vincent SUDRE

Secrétaire de séance : Jean-Claude SALEIL

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-BICCL-2017-348-003 en date du 14 décembre 2017, portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Gévaudan-Lozère au 1^{er} janvier 2018 et approuvant ses statuts, notamment les articles 6 et 7 précisant ses compétences et missions,

Vu la délibération n°21PETR_002 en date du 16 février 2021, portant sur la mise en place d'une nouvelle contractualisation avec l'Etat sous la forme d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Vu la délibération N°22PETR_026 en date du 11 Octobre 2022, validant l'engagement du PETR du Gévaudan-Lozère dans la nouvelle génération de contractualisation régionale pour la période 2022-2028 autour de la stratégie « relever le défi démographique en accompagnant les transitions sociale, économique et écologique »,

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 17/10/2022
048-200078343-20221011-DE_2022_029-DE

Considérant les deux propositions de textes de motions transmises par le collectif informel des PETR d'Occitanie,

Le Président expose :

Les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux d'Occitanie font le constat d'une augmentation des besoins en ingénierie territoriale en raison de la multiplication des contractualisations avec l'Etat et la Région Occitanie. Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique prévoyait le financement de postes de chefs de projets pour assurer l'animation de ce dispositif intégrateur mis en place par l'Etat. Or malgré des demandes de financements adressées au Préfet de Région par les territoires, aucune aide financière n'est venue compenser cette charge de travail supplémentaire pour les territoires.

Dans le cadre de ses dispositifs de contractualisation régionale, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée prévoit une aide à l'ingénierie territoriale, comme elle l'avait fait pour les contrats 2018-2021. Elle a ainsi évoqué un contrat d'objectifs avec les territoires, sans en préciser les modalités. Dans le contexte de préparation des Contrats Territoriaux Occitanie 2023-2028, il est important pour les territoires de disposer d'une lisibilité sur l'aide financière de la Région pour l'animation de ces contrats et des autres dispositifs entrant dans le cadre des priorités régionales.

Pour ces raisons, deux motions sont proposées, l'une adressée au Préfet de région, l'autre à la Présidente de la Région, afin de prendre en compte l'animation et le suivi des dispositifs contractuels mis en place entre Etat, Région, et les PETR.

Dans le même temps, l'Association Nationale des Pays et PETR a diffusé une tribune visant à recueillir les signatures pour favoriser le « 1% ingénierie » sur les contrats avec les territoires. Cette proposition sera exposée à Madame la Première Ministre lors d'une prochaine rencontre.

Aussi compte-tenu de ces éléments, le Président propose au conseil syndical de co-signer les deux motions présentées en annexes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les deux propositions de motions telles qu'exposées en annexes 1 et 2
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ces deux motions

Annexe 1 : MOTION DES PAYS / PETR D'OCCITANIE À DESTINATION DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Les Pays et Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) d'Occitanie assument à ce jour de nombreuses missions, dans les domaines variés et connectés de la Culture, du Développement économique (tourisme inclus), de l'Energie-Climat, de la Planification territoriale (Schéma de Cohérence Territoriale), de la Santé, de l'Urbanisme (Application du Droit des Sols), etc. Ce à quoi s'ajoute l'ingénierie financière et technique, dans le cadre particulier de leurs diverses contractualisations avec des partenaires au premier rang desquels figure l'Etat.

Nous entrons à présent dans le vif du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclu entre les territoires de projet et les préfetures. Nos services respectifs se sont accordés sur une procédure à suivre quant au recensement, à l'examen, à l'accompagnement et au suivi des projets à financer d'une année sur l'autre. Les Pays et PETR sont amenés à y jouer un rôle clé en leur triple qualité de :

- Référents privilégiés des porteurs de projets publics et privés,

RECEPTION DE MESSAGE
Date de réception de l'AR: 17/10/2022
048-200078343-20221011-DE_2022_029-DE

- Assistants à maîtrise d'ouvrage auprès des mêmes porteurs (conception des projets et élaboration des dossiers),
- Passerelles avec les autres contractualisations dont ils sont aussi garants.

Les tâches qui sont ainsi confiées aux Pays et PETR pour les années à venir, sont supérieures à ce qu'ils devaient assurer précédemment, dans le cadre du Contrat de Ruralité. Par ailleurs, la pénurie de personnel dont nous souffrons tous requiert des hausses de salaire ne serait-ce que pour pouvoir stabiliser les effectifs. Or, les financements de notre ingénierie technique dédiée stagnent, voire diminuent, rongés notamment par l'inflation ; sachant que nos collectivités membres, confrontées elles aussi à des difficultés financières, ne peuvent envisager une augmentation de leurs cotisations.

À ce jour, l'Etat ne verse aux Pays et PETR aucune aide pour soutenir cette ingénierie technique, et donc financière (la seconde dépendant de la première en termes de gestion). Lors d'une rencontre avec l'ancien Ministre de la Cohésion des Territoires, l'Association Nationale des Pays et Pôles (ANPP) avait pointé cette question, réclamant des moyens nouveaux, ce dont Monsieur Joël GIRAUD avait pris bonne note pour lancer une réflexion et apporter une réponse.

Malgré toute notre bonne volonté et notre profond engagement au service de nos territoires respectifs, sans subventions étatiques au fonctionnement des Pays et PETR, nous allons rapidement nous trouver confrontés à une situation inextricable qui nous empêchera de mettre en œuvre le CRTE tel que voulu par le gouvernement.

Nous sollicitons dès lors, par la présente motion, des aides spécifiques qui pourraient passer par un avenant au CRTE, et une insertion dans la maquette globale, ainsi que ses déclinaisons annuelles, afin de préserver l'ingénierie de projet nécessaire à la bonne application dudit contrat. Etant entendu que nos structures ne visent pas à recruter davantage (trop compliqué, trop risqué et pas forcément utile), mais simplement à maintenir l'existant sur lequel s'appuient d'ores et déjà les territoires de projet et de contractualisation.

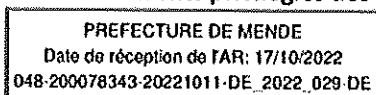
Nous saisissons enfin l'opportunité de cette motion pour demander aux services de l'Etat que soient précisées les attentes de ce dernier en matière de transition écologique au vu des projets retenus, pour encourager une association plus étroite des Pays et PETR à la sélection des projets ayant vocation à être intégrés au CRTE, afin que cette inscription représente, pour les porteurs, une réelle plus-value.

ANNEXE 2 : MOTION DES PAYS / PETR D'OCCITANIE À DESTINATION DE LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRACTUALISATIONS FUTURES

Les Pays et Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) d'Occitanie assument à ce jour de nombreuses missions, dans les domaines variés et connectés de la Culture, du Développement économique (tourisme inclus), de l'Energie-Climat, de la Planification territoriale (Schéma de Cohérence Territoriale), de la Santé, de l'Urbanisme (Application du Droit des Sois), etc. Ce à quoi s'ajoute l'ingénierie financière et technique, dans le cadre particulier de leurs diverses contractualisations avec des partenaires au premier rang desquels figure la Région Occitanie.

Nous entrons à présent dans la phase de finalisation du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 à conclure entre les territoires de projet et la Région Occitanie, sans compter les dispositifs européens LEADER / FEADER et ATI / FEDER à venir. Toutes ces contractualisations supposent des procédures spécifiques et complexes à suivre quant au recensement, à l'examen, à l'accompagnement et au suivi des projets à financer d'une année sur l'autre. Les Pays et PETR sont amenés à y jouer un rôle clé en leur triple qualité de :

- Référents privilégiés des porteurs de projets publics et privés,



- Assistants à maîtrise d'ouvrage auprès des mêmes porteurs (conception des projets et élaboration des dossiers),
- Passerelles avec les autres contractualisations dont ils sont aussi garants.

Les Pays et PETER d'Occitanie sont des partenaires privilégiés de la Région Occitanie, et nous sommes reconnaissants envers cette dernière de toute l'aide apportée à notre fonctionnement. Nous sommes également heureux que la Région s'appuie sur les Pays et PETER comme relais de proximité privilégiés dans la mise en œuvre de ses orientations politiques et objectifs stratégiques, que nous partageons pleinement. Nous souhaitons vivement poursuivre cette fructueuse collaboration, dans l'intérêt de notre territoire et de ses habitants.

Néanmoins, les tâches qui nous sont ainsi confiées pour les années à venir, sont supérieures à ce que nous devons assumer précédemment, notamment du fait de la nature intégratrice du nouveau contrat régional (exemple du dispositif Bourg-Centre). Or, les financements de notre ingénierie technique dédiée stagnent, voire diminuent, rongés notamment par l'inflation ; sachant que nos collectivités membres, confrontées elles aussi à des difficultés financières, ne peuvent envisager une augmentation de leurs cotisations. Nous allons donc rapidement nous trouver confrontés à une situation inextricable, qui ne permettra pas de mener correctement lesdites tâches, malgré toute notre bonne volonté. D'autant moins que la pénurie de personnel dont nous souffrons tous, combinée à un contexte inflationniste, requiert des hausses de salaire ne serait-ce que pour pouvoir stabiliser les effectifs.

Très concrètement, tel que discuté actuellement, nous sollicitons une révision à la hausse de l'aide régionale à l'animation locale afin de garantir l'existant et de poursuivre efficacement les différentes missions mises en place à la demande de la Région, ou en lien étroit avec elle. Il serait également souhaitable de pouvoir envisager cette aide de façon pluriannuelle (document d'objectifs pluriannuels), comme l'ont systématisé d'autres régions, tout en veillant à des paiements annuels. Cela présenterait un double intérêt : efficacité en temps passé pour constituer le dossier et adéquation avec une approche pluriannuelle du futur Contrat Territorial Occitanie.

Par ailleurs, concernant LEADER, la réactivation du Pass'Avance pour les structures porteuses de GAL et les autres bénéficiaires, nous paraît indispensable au regard du retard systématique et lourd en matière de versement du FEADER ; ou bien, le cas échéant, la possibilité d'acomptes, tant en faveur du Pays / PETER que de tout autre porteur de projets, surtout les plus modestes et fragiles : il en va de la crédibilité et de la pérennité du programme.

Nous sommes conscients que la situation budgétaire régionale, actuelle et à venir, contraint aussi fortement la Région dans ses choix. Nous espérons que les Pays et PETER font partie de vos priorités, comme outils précieux pour la mise en œuvre de votre stratégie sur le terrain. Le renforcement de l'appui à l'ingénierie territoriale par la Région aux PETER et aux Pays donnerait, en ce sens, un signal extrêmement fort sur nos territoires.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17 / 10 / 2022
et publié ou notifié
le 24 / 10 / 2022

Certifié conforme,

A Marvejols, le 11 octobre 2022



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETER du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 17/10/2022
048-200078343-20221011-DE_2022_029-DE